

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article L. 6211-19-II du Code de la santé publique relatif au secret professionnel et dans le respect de la norme ISO15189, l'utilisation de Biomnis Connect repose sur quatre principes fondamentaux :

1. Le droit d'adhésion à Biomnis Connect est réservé aux seuls **Biologistes** et **Collaborateurs de Laboratoire Correspondants de Biomnis** justifiant dans le cadre de leur activité professionnelle de la transmission régulière d'examens de biologie médicale auprès du laboratoire Biomnis.
2. L'accès et l'utilisation de Biomnis Connect suppose que **chaque utilisateur dispose d'une adresse de messagerie électronique (e-mail) valide et strictement individuelle.** Ainsi une adresse e-mail ne pourra être utilisée que par un seul compte utilisateur.
3. Biomnis Connect est un outil modulable en fonction du profil de l'utilisateur. L'ensemble des fonctionnalités est accessible par défaut par chaque utilisateur à l'exception des pages « Résultats » et « Factures » nécessitant un droit d'accès spécifique, activé le cas échéant, par le Biologiste ou l'approbateur désigné du laboratoire. **Le Biologiste conserve ainsi la responsabilité des droits d'accès donnés aux Collaborateurs de son laboratoire.**
4. Biomnis Connect permet de visualiser **les informations d'un site ou de l'ensemble des sites de la structure**, selon les préférences déterminées au moment de l'inscription.

PRESENTATION DE BIOMNIS CONNECT

Biomnis Connect est un nouvel espace correspondant personnalisé destiné à faciliter les échanges quotidiens avec Biomnis :

- Accéder aux résultats
- Consulter les factures
- Gérer son compte en ligne
- Commander le matériel de prélèvement
- Contacter directement les secrétariats spécialisés grâce à la messagerie intégrée
- Consulter le référentiel des examens
- Accéder directement à toutes les ressources scientifiques et outils pratiques Biomnis

DEPLOIEMENT DE BIOMNIS CONNECT

A compter du mois de Mai 2016, l'accès et l'utilisation de Biomnis Connect seront progressivement déployés par département selon le calendrier suivant :

Département	Mois
01	Juillet
02	Juin
03	Juin
04	Mai
05	Mai
06	Juin
07	Juillet
08	Juillet
09	Juin
10	Mai
11	Juin
12	Juin
13	Juillet
14	Mai
15	Mai
16	Juillet
17	Juin
18	Juillet
19	Mai
20	Mai
21	Mai
22	Juillet
23	Juillet
24	Mai
25	Juin
26	Juillet
27	Juin
28	Mai
29	Juillet
30	Juillet
31	Mai
32	Juillet

Département	Mois
33	Juin
34	Juillet
35	Juin
36	Mai
37	Mai
38	Mai
39	Mai
40	Juin
41	Juin
42	Juillet
43	Juillet
44	Juin
45	Juillet
46	Juin
47	Mai
48	Juin
49	Mai
50	Juillet
51	Juillet
52	Juillet
53	Juillet
54	Juin
55	Juillet
56	Juillet
57	Juin
58	Juillet
59	Mai
60	Mai
61	Mai
62	Juillet
63	Juillet
64	Mai

Département	Mois
65	Mai
66	Juillet
67	Juillet
68	Mai
69	Juin
70	Juillet
71	Juillet
72	Juin
73	Mai
74	Mai
75	Juillet
76	Juin
77	Juin
78	Juin
79	Mai
80	Juin
81	Juin
82	Juillet
83	Mai
84	Mai
85	Mai
86	Mai
87	Juin
88	Mai
89	Juillet
90	Juillet
91	Juin
92	Juin
93	Juin
94	Mai
95	Mai
97	Juillet

Attention, dans le cadre de cette migration, la première adhésion individuelle à Biomnis Connect sur votre site (code correspondant) désactivera l'accès à l'ancien serveur de résultats. Il est donc important de diffuser cette procédure d'adhésion au sein de votre laboratoire afin d'assurer la continuité du service à travers les adhésions individuelles des personnes concernées.

Procédure d'inscription par profil utilisateur

VOUS ETES BIOLOGISTE

Création de votre compte Biomnis Connect

1. Accédez à la page d'accueil de Biomnis Connect : www.connect.biomnis.com
2. Dans la rubrique **Créer un compte**, cliquez sur **Faire ma demande d'accès**.
3. Remplissez le formulaire de demande d'adhésion

Vous devez pour cela vous munir de votre code correspondant afin de pouvoir identifier votre structure.

Rappel : l'adresse de messagerie électronique saisie dans le champ « Email » doit être valide et strictement individuelle.

4. **En tant que Biologiste, vous avez accès à l'ensemble des fonctionnalités offertes par Biomnis Connect. Par défaut, les fonctionnalités Résultats et Factures sont activées.** Si vous ne souhaitez pas avoir accès à ces informations, il vous suffit de décocher les items non désirés.
5. Une fois vos préférences renseignées en matière d'accès aux Résultats / Factures, n'oubliez pas de sélectionner les laboratoires de votre structure dont vous souhaitez voir les données.
6. Cliquez sur **Envoyer**.
7. Votre demande d'adhésion est adressée à notre service Support Client pour validation. Une fois l'adhésion validée par nos services, **Biomnis vous notifie votre code d'accès provisoire par e-mail.**
8. A réception de ce code d'accès, vous pourrez vous connecter à Biomnis Connect et définir votre mot de passe pour avoir accès aux contenus et services proposés au sein de votre espace personnel.

Gestion des comptes de vos collaborateurs

En tant que Biologiste, vous pouvez être désigné par l'un de vos collaborateurs pour approuver sa demande d'accès aux Résultats et/ou Factures de votre structure. Vous recevrez alors un e-mail de notification pour valider et/ou modifier les droits d'accès de votre collaborateur à partir de votre espace personnel Biomnis Connect sur la page « Approbation des comptes ».

Important : Aucun collaborateur ne peut formuler une demande d'accès aux Résultats et/ou Factures de sa structure sans désigner un Biologiste responsable de l'approbation de son compte utilisateur. En conséquence, vos collaborateurs ne pourront s'inscrire qu'après votre propre inscription à Biomnis Connect.

A noter : en tant que Biologiste Responsable, il vous est également possible de déléguer l'approbation des comptes de vos collaborateurs à un utilisateur Biomnis Connect nommé désigné sur simple demande auprès du support Clients (parametrage@biomnis.com).

VOUS ETES COLLABORATEUR AU SEIN D'UN LABORATOIRE (SECRETAIRE, TECHNICIEN,...)

Le biologiste du laboratoire conservant la responsabilité des droits d'accès donnés aux Collaborateurs de sa structure, **aucune demande d'accès aux Résultats et/ou Factures ne pourra être réalisée si votre Biologiste responsable ou l'Approbateur qu'il aura désigné ne s'est pas inscrit au préalable sur Biomnis Connect.**

1. Accédez à la page d'accueil de Biomnis Connect : www.connect.biomnis.com
2. Dans la rubrique **Créer un compte**, cliquez sur **Faire ma demande d'accès**.
3. Remplissez le formulaire de demande d'adhésion

Vous devez pour cela vous munir de votre code correspondant afin de pouvoir identifier votre structure.

Rappel

- l'adresse de messagerie électronique saisie dans le champ « Email » doit être valide et strictement individuelle.

L'ensemble des fonctionnalités de Biomnis Connect (commande de matériel, référentiel des examens, Ressources scientifiques...) est accessible par défaut à tous les utilisateurs, à l'exception des pages « Résultats » et « Factures » qui nécessitent un droit d'accès spécifique, activé le cas échéant par le Biologiste ou l'Approbateur désigné du laboratoire.

Dans la rubrique Vos accès, n'oubliez pas :

- d'indiquer si vous souhaitez avoir **accès aux Résultats et/ou Factures** et dans ce cas, de préciser le nom du Biologiste ou de l'Approbateur de votre compte,
- de **sélectionner les laboratoires de votre structure** dont vous souhaitez voir les données.

4. Cliquez sur **Envoyer**.
5. **Si vous n'avez pas demandé d'accès aux Résultats et/ou Factures**, votre demande d'adhésion à Biomnis Connect est adressée à notre service Support Client pour validation. Une fois l'adhésion validée par nos services, **Biomnis vous notifie votre code d'accès provisoire par e-mail**.

A réception de ce code d'accès, vous pourrez vous connecter à Biomnis Connect et définir votre mot de passe pour avoir accès aux contenus et services proposés au sein de votre espace personnel.

6. **Si vous avez demandé un accès aux Résultats et/ou Factures**, votre demande d'adhésion à Biomnis Connect est directement envoyée par e-mail à **l'approbateur que vous aurez désigné** au sein de votre structure. Celui-ci devra alors valider et/ou modifier votre demande à partir de son espace personnel Biomnis Connect sur la page « Approbation des comptes ».

Dès validation par le Biologiste ou l'Approbateur désigné, votre demande d'adhésion est adressée à notre service Support Client pour validation. Une fois l'adhésion validée par nos services, **Biomnis vous notifie votre code d'accès provisoire par e-mail**.

A réception de ce code d'accès, vous pourrez vous connecter à Biomnis Connect et définir votre mot de passe pour avoir accès aux contenus et services proposés au sein de votre espace personnel.